

Québec, le 23 avril 2002

Monsieur André Boisclair
Ministre d'État aux Affaires municipales,
à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau
et leader du gouvernement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

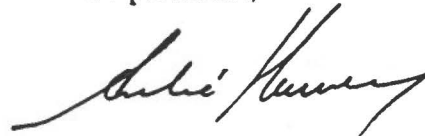
Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre le compte rendu de la période d'information et de consultation publiques concernant le projet de prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles par le ministère des Transports.

Cette période d'information et de consultation publiques a pris fin le 12 avril 2002.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



André Harvey

p.j.

**Projet de prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et
Trois-Pistoles par le ministère des Transports**

Dossier 6211-06-056

**Période d'information et de consultation publiques
du 26 février au 12 avril 2002**

*Compte rendu du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*

La période d'information et de consultation publiques concernant le *projet de prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles* par le ministère des Transports a pris fin le 12 avril 2002. Conformément au mandat qui lui a été confié le 13 février 2002 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 26 février au 12 avril 2002, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet : justification et description

Le projet consisterait à prolonger l'autoroute 20, entre Cacouna et Trois-Pistoles, sur une distance d'environ 30 kilomètres. Située en majeure partie en milieu rural, l'autoroute aurait une emprise nominale de 92 mètres. Toutefois, une seule voie de 47 mètres serait aménagée dans un premier temps et la circulation routière se ferait dans les deux sens.

Cinq échangeurs permettraient des entrées et sorties de cette section d'autoroute ; ils seraient localisés à Cacouna, l'Isle-Verte, Saint-Paul, Saint-Éloi et Trois-Pistoles. De plus, des ponts traverseraient les rivières Verte et Trois-Pistoles. Quelques viaducs permettraient de passer au-dessus des routes de desserte locale.

Le coût des travaux de construction d'une voie est estimé à 157 millions de dollars, dont 47 pour les ouvrages d'art.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon le promoteur le projet occasionnerait des impacts sur les milieux humain, naturel, agricole et forestier, sur le paysage et sur le climat sonore. Le promoteur estime que les impacts résiduels du projet seraient minimisés et que le projet serait bonifié à la suite de l'application de diverses mesures d'atténuation.

Le promoteur considère toutefois que certains impacts ne pourraient être corrigés malgré l'application de ces mesures puisqu'ils feraient partie des conséquences inévitables des modifications apportées au milieu par la réalisation du projet.

Les impacts résiduels les plus significatifs concerneraient l'acquisition de bâtiments, la diminution de l'achalandage des commerces situés le long de la route 132, la perte de terres agricoles et les détours pour accéder aux terres désenclavées, les problèmes d'érosion du sol à proximité de la rivière Trois-Pistoles, la perturbation du paysage et l'augmentation du bruit dans les secteurs du chemin Coteau-de-Tuf.

Le promoteur évalue que le projet aurait aussi des répercussions positives notamment en ce qui concerne l'augmentation de la sécurité sur la route 132, l'amélioration de l'efficacité des déplacements, l'implantation de nouveaux développements commerciaux aux abords des voies d'accès du futur lien autoroutier, la découverte de nouveaux paysages, l'amélioration des conditions d'utilisation de la route 132, l'amélioration du climat sonore et la diminution des autres nuisances pour les habitations situées en bordure de la route 132.

Les activités de communication

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdomadaires régionaux
3 mars 2002		Le journal Info-Dimanche
8 mars 2002	Le Devoir	
8 mars 2002	Le Soleil	
10 mars 2002		Le Saint-Laurent / Portage
13 mars 2002	Le Soleil	

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates	Nombre d'envois		Diffusion sur Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
26 février 2002 Annonce de la période d'information et de consultation publiques	CNW Bas-St-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord Hebdos régionaux du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine + liste télécopieur	348	Site gouvernemental et site du BAPE
5 mars 2002 Ouverture d'un nouveau centre à L'Isle-Verte	CNW Bas-St-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord Hebdos régionaux du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine + liste télécopieur	348	Site gouvernemental et site du BAPE

La liste des centres de consultation

Centres	Adresses
Hôtel de ville de Trois-Pistoles	5, rue Notre-Dame Est
Municipalité de Cacouna	415, rue Saint-Georges
Bibliothèque municipale de Cacouna	420, rue du Couvent
Bibliothèque municipale de Trois-Pistoles	145, rue de l'Aréna
Municipalité de L'Isle-Verte	141, rue Saint-Jean-Baptiste
Université du Québec à Montréal, Bibliothèque centrale	Pavillon Hubert-Aquin, 1255, rue Saint-Denis
Bureau du BAPE à Québec	575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

La séance d'information

Date	20 mars 2002
BAPE: Animation	Jacques Tremblay, directeur de l'expertise environnementale et des communications
Accueil et prise de notes	Marie-Ève Chamberland, conseillère en communication Line Lévesque, chef du service des communications Yvon Deshaies, analyste
Ministère de l'Environnement	Luc Valiquette, chargé de projet
Promoteur (Ministère des Transports du Québec)	Jean-Louis Loranger, directeur territorial du Bas St-Laurent / Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine Donald Labbé, chargé de projet Gaétan Roy, chargé de l'étude d'impact
Assistance	Environ 200 personnes
Durée	2 h 30

La revue de presse

Une revue de presse a été élaborée au cours du mandat. Le projet a suscité l'intérêt des médias de la région, dans la mesure où l'on en a fait mention plus d'une trentaine de fois pendant la période d'information et de consultation publiques. Les stations de radio régionales (SRC, radio communautaire de Rimouski ainsi que Radiomédia Rimouski et Rivière-du-Loup) ont annoncé les 26 et 27 février 2002 que les documents relatifs à l'étude d'impact étaient disponibles. En outre, certains journaux tels Le Soleil et Le Saint-Laurent / Portage, un hebdo de la région, ont parlé des documents rendus publics par le BAPE sur le projet.

À la suite de la séance d'information tenue le 20 mars 2002, les médias (surtout les stations de radio) ont mis l'accent sur le nombre de personnes présentes à la séance et sur le fait que le projet ne débiterait possiblement qu'en 2005, même si l'évaluation du tracé débiterait au printemps prochain.

Le 25 mars, Le Soleil mentionnait que des audiences publiques pourraient se tenir prochainement.

Les inscriptions aux registres de consultation

Endroits	Nombre d'inscriptions	Nombre de commentaires
Hôtel de ville de Trois-Pistoles	3	3
Municipalité de Cacouna	12	1
Bibliothèque municipale de Cacouna	0	0
Bibliothèque municipale de Trois-Pistoles	0	0
Municipalité de L'Isle-Verte	0	0
Université du Québec à Montréal (UQAM)	2	2
Bureau du BAPE à Québec	5	5

Les préoccupations des citoyennes et des citoyens

➤ Les conditions d'expropriation :

- le moment où la population devra céder ses terres ;
- le montant attribué aux frais d'évaluation ;
- la comparaison entre les montants alloués aux expropriés de la route 132 et ceux prévus pour le projet de prolongement ;
- l'expropriation au-delà de l'emprise.

➤ Le projet et sa justification :

- la nature définitive du projet proposé ;
- le calendrier de réalisation des travaux ;
- le moment où seront élaborés les devis techniques ;
- l'apport économique du projet ;
- l'amélioration de la sécurité sur la route 132.

- Les répercussions sur l'agriculture :
 - la compensation monétaire calculée d'après l'importance de l'apport économique de l'agriculture dans la région des Basques ;
 - la légitimité de détruire des terres agricoles alors que l'exode de la population semble croître ;
 - la possibilité d'exploiter les parties de terres restantes une fois celles-ci scindées ou même expropriées en partie.
- Les répercussions négatives sur le niveau sonore.
- L'eau :
 - les risques d'affecter certaines sources d'approvisionnement en eau de producteurs agricoles ;
 - les risques de contamination des sources d'alimentation en eau potable.
- Les variantes de tracé :
 - la bonification éventuelle de certains tronçons, notamment à la hauteur de la rivière Trois-Pistoles, de même que dans le secteur Côteau-des-Érables ;
 - les routes de desserte.
- L'état de la route 132 et son entretien d'ici la réalisation potentielle du projet.
- L'existence d'études concernant les impacts économiques sur le tourisme.

Québec, le 17 avril 2002

Marie-Eve Chamberland pour

Marie-Eve Chamberland, conseillère en communication, chargée de dossier